

Chargés de Mission en CDI : les oubliés des changements statutaires

Lettre des élus en CCPC à la direction de l'Insee

Rattrapage des primes

Un rattrapage des primes pour l'ensemble des personnels titulaires de l'Insee est en cours, par rapport aux agents du ministère. Rappelons que ce rattrapage est très inégalitaire puisque les administrateurs auront en 3 ans un rattrapage moyen de 1 000 € par mois contre 24 € par mois pour les C et B.

Jusqu'à présent les CMC n'avaient rien, c'est pourquoi les élus sont intervenus lors de la dernière Commission Consultative Paritaire.

La direction de l'Insee a annoncé son intention de revaloriser les primes des CMC I et II à partir de janvier 2008, et celles des IV et III dans le courant de l'année 2008.

Alignement des grilles indiciaires

Des changements statutaires importants ont eu lieu les dernières années à l'Insee pour les attachés et les administrateurs.

Les grilles indiciaires des CMC, en fonction de leur niveau, étaient calquées sur les grilles des corps de titulaires.

Il paraît donc logique que les CMC bénéficient des mêmes améliorations, d'autant que, pour certains, celles-ci permettraient un gain d'indice en fin de carrière non négligeable.

Lors de la commission consultative paritaire d'octobre, la direction a refusé cet alignement de la grille indiciaire des CMC sur celle des titulaires, sous des prétextes peu défendables : cela se heurterait à la fois à l'opposition de la fonction publique, mais aussi au fait que ces grilles n'auraient pas de caractère officiel, et enfin que ce serait une opération trop lourde par rapport au nombre de personnes concernées.

En clair, la direction renie ses engagements passés sur l'alignement des carrières des contractuels sur celles des titulaires. Elle a toutefois envisagé qu'il soit « tenu compte » de cette dévalorisation lors de l'attribution des primes pour ces catégories.

Cela ne vaut aucun engagement, et actuellement, les agents pour lesquels le non-alignement est le plus défavorable, les CMC III et IV, pourraient prétendre pour certains à une hausse d'indice de plus de 40 points ! ce n'est pas négligeable ! 13 CMC II auraient pu prétendre à un reclassement, et 36 autres CMC, qui ont atteint le dernier échelon de leur grade auraient pu bénéficier d'un indice supérieur !

L'inaction de la direction de l'Insee peut paraître toute calculée : beaucoup de CMC étant à 1 ou 2 ans de leur retraite, ce dossier sera « traité » de fait. La conclusion est la même quant au retard de rattrapage sur les primes.

C'est pourquoi nous demandons à la direction de l'Insee :

- **d'accélérer les revalorisations des primes des chargés de mission contractuels quelle que soit leur origine (CERC, Agriculture, Coopération,...), et de faire un rattrapage de l'année perdue par rapport aux titulaires**
- **que de nouvelles grilles de chargés de mission, calquées sur celles des titulaires de niveau équivalent soient mises en place.**
En effet la direction s'étant engagée à être « attentive au décalage » elle doit fournir un calcul du manque à gagner de façon à rajouter aux primes le différentiel nécessaire et juste.
- **D'accorder aux contractuels au dernier échelon de leur grade depuis plus de cinq ans, la même indemnité qu'aux titulaires.**